



**Section D : Pour les sociétés par actions seulement** (nommées à la section A)

Numéro d'entreprise (NE)

NIP Agri-stabilité (si vous ne participez pas actuellement à Agri-stabilité, vous devez présenter une demande au plus tard le 30 avril)

*Fournir des renseignements sur la part de l'actionnaire dans toute autre exploitation agricole participant à un programme d'AgriCorp.*

Nom de l'actionnaire	Nom commercial	Numéro de client pour l'Assurance-production	NIP Agri-stabilité de la société
Nom de l'actionnaire			
Nom de l'actionnaire			
Nom de l'actionnaire			
Nom de l'actionnaire			
Nom de l'actionnaire			

*Joindre des pages additionnelles au besoin.*

**Section E : Pour les sociétés en commandite et les sociétés en nom collectif seulement** (nommées à la section A)

Numéro d'entreprise (NE)

Nom et adresse de l'associé (particulier ou société)	Participation % (doit totaliser 100 %)	Numéro d'assurance sociale (NAS) pour les particuliers Numéro d'entreprise pour les sociétés	NIP Agri-stabilité (si vous ne participez pas actuellement à Agri-stabilité, vous devez présenter une demande au plus tard le 30 avril)
--	---	---	--

Nom de l'associé	%		
------------------	---	--	--

Adresse postale de l'associé (si cette adresse est différente de celle à la section A - inclure le numéro municipal et le numéro de route rurale, la ville, la province et le code postal)

Nom de l'associé	%		
------------------	---	--	--

Adresse postale de l'associé (si cette adresse est différente de celle à la section A - inclure le numéro municipal et le numéro de route rurale, la ville, la province et le code postal)

Nom de l'associé	%		
------------------	---	--	--

Adresse postale de l'associé (si cette adresse est différente de celle à la section A - inclure le numéro municipal et le numéro de route rurale, la ville, la province et le code postal)

Nom de l'associé	%		
------------------	---	--	--

Adresse postale de l'associé (si cette adresse est différente de celle à la section A - inclure le numéro municipal et le numéro de route rurale, la ville, la province et le code postal)

Nom de l'associé	%		
------------------	---	--	--

Adresse postale de l'associé (si cette adresse est différente de celle à la section A - inclure le numéro municipal et le numéro de route rurale, la ville, la province et le code postal)

*Joindre des pages additionnelles au besoin.*

## Section F : Renseignements sur votre exploitation agricole

Afin d'aider Agricorp relativement au traitement de votre demande, veuillez répondre aux questions ci-après :

1. Quel type de bétail élevez-vous?  
 Bovins     Porcs     Moutons     Veaux

---

2. Possédez-vous ou élevez-vous du bétail à l'extérieur de l'Ontario dans les mêmes catégories pour lesquelles vous voulez l'inscrire?     Oui     Non

---

3. Procédez-vous à l'engraissement à façon du bétail dans les mêmes catégories pour lesquelles vous voulez l'inscrire?     Oui     Non

---

4. Participez-vous à des ententes de partage du bétail ou de bail à cheptel pour les animaux que vous voulez inscrire?     Oui     Non

---

5. Participez-vous à une coentreprise ou à la propriété conjointe de bétail pour laquelle vous faites une demande?     Oui     Non

## Section G : Sélection des niveaux de protection

Sélectionnez les régimes d'assurance et les catégories auxquels vous voulez participer, ainsi que le niveau de protection pour chaque catégorie. Pour obtenir une couverture complète, inscrivez votre bétail dans toutes les catégories pour lesquelles vous avez une production admissible. Pour chacune des catégories où vous inscrivez votre production, vous devez remplir les sections correspondantes ci-après. Les taux de prime varient d'après le niveau de protection et sont présentés dans le manuel du PGR pour le bétail.

Régime d'assurance pour le bétail	Catégorie	Niveau de protection
<input type="checkbox"/> <b>PGR : bovins</b> (remplir la section Renseignements sur les bovins)	<input type="checkbox"/> Vache-veau (bouvillons jusqu'à 550 lb; génisses jusqu'à 500 lb)	<input type="checkbox"/> 80 % <input type="checkbox"/> 90 % <input type="checkbox"/> 100 %
	<input type="checkbox"/> Semi-finis (bouvillons : 550 – 900 lb; génisses : 500 – 850 lb)	<input type="checkbox"/> 80 % <input type="checkbox"/> 90 % <input type="checkbox"/> 100 %
	<input type="checkbox"/> En parc d'engraissement (bouvillons : 900 – 1 500 lb; génisses : 850 – 1 400 lb)*	<input type="checkbox"/> 80 % <input type="checkbox"/> 90 % <input type="checkbox"/> 100 %
<input type="checkbox"/> <b>PGR : porcs</b> (remplir la section Renseignements sur les porcs)	<input type="checkbox"/> Porcelets en sevrage précoce (7 kg)	<input type="checkbox"/> 80 % <input type="checkbox"/> 90 % <input type="checkbox"/> 100 %
	<input type="checkbox"/> Porcs d'engraissement (25 kg – comprend les animaux hors type comme les reproducteurs et les porcs pour barbecue)*	<input type="checkbox"/> 80 % <input type="checkbox"/> 90 % <input type="checkbox"/> 100 %
	<input type="checkbox"/> Porcs à l'engrais (87,5 – 159 kg – comprend uniquement les ventes aux abattoirs)*	<input type="checkbox"/> 80 % <input type="checkbox"/> 90 % <input type="checkbox"/> 100 %
<input type="checkbox"/> <b>PGR : moutons</b> (remplir la section Renseignements sur les moutons)	<input type="checkbox"/> Agneaux (30 – 126 lb)	<input type="checkbox"/> 80 % <input type="checkbox"/> 90 % <input type="checkbox"/> 100 %
<input type="checkbox"/> <b>PGR : veaux</b> (remplir la section Renseignements sur les veaux)	<input type="checkbox"/> de grain (600 – 752 lb)	<input type="checkbox"/> 80 % <input type="checkbox"/> 90 % <input type="checkbox"/> 100 %
	<input type="checkbox"/> blancs (340 – 675 lb)	<input type="checkbox"/> 80 % <input type="checkbox"/> 90 % <input type="checkbox"/> 100 %

\* Les animaux dont le poids est supérieur au poids maximum peuvent être inscrits, mais tout gain de poids dépassant le poids maximum ne sera pas admissible à un paiement.

## Renseignements sur les bovins

Veuillez lire la section relative au PGR : bovins du manuel 2013 pour connaître les critères d'admissibilité et les exigences en matière de déclaration.

### Description de l'entreprise agricole

Type(s) d'exploitation – sélectionnez toutes les réponses pertinentes :

- Vaches-veaux  Vaches-veaux à bovins semi-finis  Vaches-veaux à bovins en parc d'engraissement  
 Achat de veaux pour la semi-finition  Achat de veaux pour la finition en parc d'engraissement  Bovins en parc d'engraissement

Nombre moyen estimé de vaches de boucherie utilisées comme cheptel reproducteur en 2013 (s'il y a lieu)

### Ventes de bovins prévues en 2013

Inscrivez vos ventes prévues de bovins pour 2013 dans le tableau ci-dessous. Vos ventes prévues sont utilisées pour déterminer votre production assurée pour les catégories que vous avez sélectionnées, ainsi que pour déterminer votre prime.

Inscrivez uniquement les bovins admissibles que vous prévoyez vendre au cours de l'année civile 2013. Si vous avez inscrit des animaux dans différentes catégories, Agricorp calculera la production de bovins qui couvre plusieurs catégories. Si, au cours de l'année, vous prévoyez que vos ventes annuelles prévues diffèrent de plus de 25 p. 100, vous devez en informer Agricorp.

Ventes de bovins prévues		Ventilation des ventes de bovins prévues				
	N <sup>b</sup> re de têtes	Poids de marché vif moyen (lb)	Achetés comme veaux		Achetés comme bovins semi-finis	
			Élevés depuis la naissance N <sup>b</sup> re de têtes	N <sup>b</sup> re de têtes	Poids à l'achat moyen (lb)	N <sup>b</sup> re de têtes
<b>Ventes de veaux prévues (élevés depuis la naissance)*</b>						
Génisses						
Bouillons						
<b>Ventes de bovins semi-finis prévues*</b>						
Génisses						
Bouillons						
<b>Ventes de bovins en parcs d'engraissement prévues*</b>						
Génisses						
Bouillons						

\* Vous devez posséder les bovins et en faire la production en Ontario pendant un minimum de 120 jours. La possession et la production peuvent couvrir de multiples catégories.

## Renseignements sur les porcs

Veillez lire la section relative au PGR : porcs du manuel 2013 pour connaître les critères d'admissibilité et les exigences en matière de déclaration.

### Description de l'entreprise agricole

Type(s) d'exploitation – sélectionnez toutes les réponses pertinentes :

- Naissance-sevrage précoce  Naissance-engraissement  Naissance-finition  
 Sevrage précoce-engraissement  Sevrage précoce-finition  Engraissement-finition

Nombre moyen estimé de truies utilisées comme cheptel reproducteur en 2013  
(s'il y a lieu)

### Ventes de porcs prévues en 2013

Inscrivez vos ventes prévues de porcs pour 2013 dans le tableau ci-dessous. Vos ventes prévues sont utilisées pour déterminer votre production assurée pour les catégories que vous avez sélectionnées, ainsi que pour déterminer votre prime.

Inscrivez uniquement les porcs admissibles que vous prévoyez vendre au cours de l'année civile 2013. Si vous avez inscrit des animaux dans différentes catégories, Agricorp calculera la production de porcs qui couvre plusieurs catégories. Si, au cours de l'année, vous prévoyez que vos ventes annuelles prévues diffèrent de plus de 25 p. 100, vous devez en informer Agricorp.

Ventes de porcs prévues		Ventilation des ventes de porcs prévues		
N <sup>b</sup> re de têtes	Poids de marché vif moyen (kg)	N <sup>b</sup> re élevé depuis la naissance	N <sup>b</sup> re acheté comme porcelets en sevrage précoce	N <sup>b</sup> re acheté comme porcs d'engraissement
<b>Ventes de porcelets en sevrage précoce prévues*</b>				
Porcelets en sevrage précoce				
* Vous devez posséder les porcs et en faire la production en Ontario pendant un minimum de 15 jours.				
<b>Ventes de porcs d'engraissement prévues*</b>				
Porcs d'engraissement				
* Vous devez posséder les porcs et en faire la production en Ontario pendant un minimum de 35 jours. Comprend les animaux hors type vendus à un poids supérieur à 25 kg, comme les reproducteurs et les porcs pour barbecue.				
<b>Ventes de porcs à l'engrais prévues*</b>				
Porcs à l'engrais				
* Vous devez posséder les porcs et en faire la production en Ontario pendant un minimum de 70 jours. Comprend uniquement les ventes aux abattoirs d'animaux pesant plus de 87,5 kg.				

## Renseignements sur les moutons

Veillez lire la section relative au PGR : moutons du manuel 2013 pour connaître les critères d'admissibilité et les exigences en matière de déclaration.

### Description de l'entreprise agricole

Nombre moyen estimé de brebis utilisées comme cheptel reproducteur en 2013

(s'il y a lieu)

Avez-vous acheté les agneaux à des fins d'engraissement?  Oui  Non

### Ventes d'agneaux prévues en 2013

Inscrivez vos ventes prévues d'agneaux pour 2013 dans le tableau ci-dessous. Vos ventes prévues sont utilisées pour déterminer votre production assurée pour les catégories que vous avez sélectionnées, ainsi que pour déterminer votre prime.

Inscrivez uniquement les agneaux admissibles que vous prévoyez vendre au cours de l'année civile 2013. Si, au cours de l'année, vous prévoyez que vos ventes annuelles prévues diffèrent de plus de 25 p. 100, vous devez en informer Agricorp.

#### Ventes d'agneaux prévues

N <sup>b</sup> re de têtes	Poids de marché vif moyen (lb)	N <sup>b</sup> re élevé depuis la naissance	N <sup>b</sup> re acheté comme agneaux d'engraissement	Poids à l'achat moyen (lb)
----------------------------	--------------------------------	---	--	----------------------------

Agneaux\*

\* Vous devez posséder les agneaux et en faire la production en Ontario pendant un minimum de 30 jours.

## Renseignements sur les veaux

Veillez lire la section relative au PGR : veaux du manuel 2013 pour connaître les critères d'admissibilité et les exigences en matière de déclaration.

## Ventes de veaux prévues en 2013

Inscrivez vos ventes prévues de veaux pour 2013 dans le tableau ci-dessous. Vos ventes prévues sont utilisées pour déterminer votre production assurée pour les catégories que vous avez sélectionnées, ainsi que pour déterminer votre prime.

Inscrivez uniquement les veaux admissibles que vous prévoyez vendre au cours de l'année civile 2013. Si, au cours de l'année, vous prévoyez que vos ventes annuelles prévues diffèrent de plus de 25 p. 100, vous devez en informer Agricorp.

Ventes de veaux de boucherie prévues*	N <sup>bre</sup> de têtes
Veau de grain (poids vif, 600 – 752 lb)	
Veau blanc (poids vif, 340 – 675 lb)	

\* Vous devez posséder les veaux de boucherie et en faire la production en Ontario pendant un minimum de 90 jours .

## Section H : Calendrier de paiement des primes

Choisissez le calendrier de paiement des primes qui vous convient le mieux. Si aucun calendrier de paiement n'a été sélectionné, vous recevrez une facture tous les six mois. Si votre prime est inférieure à 200 \$, vous recevrez une facture annuelle.

Un paiement annuel

Deux paiements semestriels

## Section I : Accord et signature

### Je comprends et accepte de :

- Respecter les conditions et procédures du programme indiquées dans le *Manuel 2013 – PGR pour le bétail*.
- Fournir des renseignements complets, exacts et opportuns à Agricorp et d'aviser Agricorp de tout changement aux renseignements que j'ai communiqués.

### Je certifie que :

- Tous les renseignements fournis dans le présent formulaire d'inscription sont exacts et véridiques.
- Aucun bétail inscrit sur ce formulaire n'est inscrit au nom d'une autre exploitation agricole ou d'un autre particulier dans le même régime d'assurance ou la même catégorie du Programme de gestion des risques 2013.
- J'inscris la totalité du bétail admissible pour lequel j'ai sélectionné une couverture, et je n'ai pas inscrit ces animaux plus d'une fois.
- J'ai satisfait aux exigences en matière de possession et d'âge maximum du bétail mentionnées ci-dessous et que le bétail inclus dans le présent formulaire d'inscription a été élevé en Ontario par moi et pendant les périodes requises.

Régime d'assurance	Période minimale de possession en Ontario	Âge maximum du bétail
Bovins	120 jours	30 mois
Porcs	Porcelets en sevrage précoce – 15 jours Porcs d'engraissement – 35 jours Porcs à l'engrais – 70 jours	s.o.
Moutons	30 jours	1 an
Veaux	90 jours	s.o.

### Je consens :

- À ce que des vérifications sur le terrain soient faites en tout temps par le personnel d'Agricorp pour confirmer l'admissibilité au programme et évaluer le respect des conditions du programme.
- À ce qu'Agricorp examine, au besoin, tous les renseignements se rapportant à d'autres programmes d'Agricorp auxquels je participe.

### Je reconnais que :

- S'il est admis que j'ai reçu des fonds comme un trop payé, en contravention des conditions d'admissibilité du programme, des obligations stipulées dans le présent formulaire d'inscription et/ou des lois de l'Ontario et du Canada, je devrai rembourser une partie ou la totalité des fonds reçus, comme le détermine Agricorp.
- Tous les fonds qui me sont versés dans le cadre de ce programme peuvent être récupérés ou appliqués contre toute dette antérieure que je dois à la Couronne du chef de l'Ontario et du Canada.

### En apposant ma signature sur le présent document, j'accepte les conditions d'utilisation susmentionnées.

Signature à titre de (cocher une option)	<input type="checkbox"/> Propriétaire unique	<input type="checkbox"/> Signataire(s) autorisé(s)	<input type="checkbox"/> Associé(s)	<input type="checkbox"/> Autre signataire autorisé (p.ex., exécuteur testamentaire, procuration)
Nom en caractères d'imprimerie	Signature X		Date AAAA/MM/JJ	
Nom en caractères d'imprimerie	Signature X		Date AAAA/MM/JJ	

Tous les associés doivent signer le formulaire imprimé avant de le soumettre.

## Section J : Soumission du formulaire d'inscription rempli :

### Soumission en ligne :

Pour soumettre ce formulaire en ligne, cliquez sur « Soumettre » **une fois**. Vous recevrez un numéro de confirmation d'ici quelques minutes.

### Poste ou télécopieur

Agricorp  
1 Stone Road West  
C.P. 3660, succ. Centrale  
Guelph (Ontario) N1H 8M4  
Télé. : 519 826-4118

### Des questions?

1 888 247-4999  
Lun. au ven., de 7 h à 17 h  
agricorp.com  
contact@agricorp.com  
ATS : 1 877 275-1380

**Avis :** Pour des obligations juridiques précises en vertu du programme, veuillez consulter le *Manuel 2013 – PGR pour le bétail* (ci-joint et disponible également sur le site [agricorp.com](http://agricorp.com)), les *Lignes directrices 2013 du PGR : bovins*, les *Lignes directrices 2013 du PGR : moutons*, les *Lignes directrices 2013 du PGR : porcs*, les *Lignes directrices 2013 du PGR : veaux* ainsi que les décrets 1309/2011 et 1310/2011, tels qu'ils sont modifiés (disponibles sur le site [www.omafr.gov.on.ca](http://www.omafr.gov.on.ca)). Les renseignements recueillis sont utilisés par Agricorp pour administrer le PGR pour le bétail. Les renseignements recueillis pourront être utilisés et divulgués aux fins de l'administration, de la vérification et de l'évaluation du programme ainsi que pour d'autres programmes administrés par Agricorp. Ceci comprend le partage d'information avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Agricorp collecte les numéros d'assurance sociale dans le but d'effectuer des paiements dans le cadre de ce programme et aux fins de l'impôt, de la vérification et du recouvrement des trop-payés. Ces renseignements seront partagés avec l'Agence du revenu du Canada dans le but de délivrer des reçus aux fins de l'impôt pour les paiements. Veuillez adresser vos questions concernant la collecte de renseignements au Coordonnateur, Accès à l'information et protection de la vie privée, Agricorp, C.P. 3660, succ. Centrale, Guelph (Ontario) N1H 8M4 Téléphone : 1 888 247-4999.

Sauf erreurs ou omissions

English version available